

57^e Session en condition féminine de l'ONU
04 au 15 mars 2013,
New York

D'entrée de jeu, je suis honorée d'avoir pu représenter les femmes de la FTQ à cette 57^e session en condition féminine de l'ONU à New York.

La Commission en condition féminine est un organe des Nations Unies exclusivement réservée à l'égalité des sexes et à la promotion des droits de la femme.

Le but premier de cette session est d'évaluer les progrès accomplis, identifier les défis et proposer des normes mondiales en vue de permettre l'élaboration de politiques concrètes pouvant être mise-en-œuvre par les gouvernements. Mme Marjon V. Kamara, Présidente du Comité s'était donné comme mission de « Trouver ensemble des moyens de faire changer les choses ».

La 57^e session avait comme thème prioritaire :

« L'élimination et prévention de toutes formes de violence à l'égard des femmes et des filles ».

Un autre thème a été aussi examiné :

« Le partage des responsabilités entre les femmes et les hommes, y compris dans le contexte du VIH/SIDA ».

Et un thème émergent a été identifié :

« L'égalité des sexes dans le cadre du développement après 2015 ».

Selon le rapport du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, plus de 70% des femmes dans le monde ont déjà été confrontées, au cours de leur vie, à la violence physique ou sexuelle.

7 femmes sur 10, disent avoir été battues, violées, maltraitées, ou avoir subi des mutilations génitales ou avoir été victimes de trafic humain. Sans parler de viols collectifs qui devient une arme de guerre. La violence contre les femmes et les filles est donc omniprésente et demeure un problème universel. En 1979, 187 pays ont ratifiés la convention pour l'Élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), aujourd'hui 125 pays ont adopté des lois contre la violence domestique.

Lors de la 57^e session, plus de 120 évènements parallèles ont eu lieu. Avec la délégation syndicale canadienne, pilotée par le CTC, nous avons élaboré des stratégies afin d'être plus visible pour faire connaître nos revendications. Le message était clair : « Aucun compromis en matière de droits des femmes, tolérance zéro face à la violence à l'égard des femmes et des filles ». Les syndicats ont ainsi appelé tous les États membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles et y remédier immédiatement et sans plus tarder. Il faut dire que la 56^e session s'était terminée sans que les pays aient pu s'entendre sur des Conclusions concertées. Et nous ne voulions, en aucun cas, que cela ne se répète en 2013. À cet effet nous avons travaillé, en collaboration avec la CSI et l'ISP. Une étude des conclusions provisoires avait été faite, ce qui nous a permis d'élaborer nos revendications et de les faire connaître largement, bref d'être plus stratégiques. Nous demandions également une reconnaissance du mouvement syndical comme étant une entité importante pour l'avancement et le respect du droit des femmes et des filles.

C'est le 15 mars, après d'intenses négociations que des Conclusions concertées ont été adoptées.

Les conclusions concertées de la 57^e session se divisent en 5 grandes parties :

La 1^{ere} met la table pour expliquer le pourquoi, la pertinence et la l'urgence du thème proposé...

En A : Les cadres juridiques, politiques et l'application du principe de responsabilité,

En B : S'attaquer aux causes structurelles, sous-jacentes et aux facteurs de risques, de façon à prévenir...

En C : Le renforcement des programmes et des dispositifs multisectoriels de luttes...

En D : Des solutions, pour comment améliorer...

Un appel a été lancé à la communauté internationale afin de prendre les mesures nécessaires pour enrayer ce fléau.

Nous sommes fières du travail accompli, à chacune des étapes des négociations nous avons fait pression sur les négociateurs afin que les revendications syndicales soient incluses dans les conclusions. Ainsi nous retrouvons des références aux milieux syndicaux comme étant des joueurs de références importants dans l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes et des filles, comme par exemple au paragraphe 34 et yy. Nous retrouvons également, tout au long du document de 18 pages, les notions de travail à temps plein, de travail décent, de services publics accessibles, d'éducation, d'accès aux services de santé, ainsi que des détails sur les responsabilités partagés de l'état et des employeurs, nous retrouvons également une différence entre lieux publics et privés.

Déjà les travaux pour la 58^e session de 2014 ont débutés. Ils porteront sur les objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles :

Réduction de moitié de la pauvreté et la faim,

Luttes contre les changements climatiques et les maladies,

S'attaquer aux problèmes de l'insalubrité de l'eau et à son assainissement,

Élargir l'accès à l'éducation et à l'emploi.

Nous pouvons déjà nous questionner à savoir quels seront les arguments de notre gouvernement pour faire valoir que nous avons avancé vers l'atteinte de ces objectifs ?

La 57^e session s'est terminée sur une note de surprise. En effet Mme Michèle Bachelet, directrice exécutive d'ONU-femmes a annoncé sa démission et son désir de retourner près de sa famille. Nous apprenions, par la suite, son intention de briguer la présidence de son pays, le Chili. Depuis, elle a été remplacée par intérim par Mme Lakshmi Puri, secrétaire adjointe des Nations Unies et directrice adjointe d'Onu-femmes.

REF : Conclusions concertées :

<http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/agreedconclusions/French%20AC%20PDF/50%20French.pdf>

REF : Commission de la condition féminine de l'ONU :

<http://www.unwomen.org/fr/how-we-work/csw/>

REF : Convention dur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes :

<http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm>

Marcelle Perron,
V-p condition féminine FTQ